

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

LE 10 MAI 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 10 mai 2021 à la salle communautaire de la Maison LeGrand, sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants:

Mesdames Sylvie Blais, Mireille Langlois et Marie-Ève Allain
Messieurs Hartley Lepage, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assiste également à la séance, Madame Marlyne Cyr, directrice générale.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 14 mai 2021.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-049, daté du 4 juillet 2020 et le palier d'alerte en zone jaune pour notre région à compter du 26 mars 2021, la municipalité de Port-Daniel-Gascons est en mesure de permettre la présence du public lors des séances du conseil puisqu'elle est en mesure de le faire en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de 2 mètres entre les personnes présentes :

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsqu'une séance doit selon la loi comprendre une période de questions par le public, il soit possible pour celui-ci de transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de la séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu unanimement :

que le conseil accepte que la présente séance soit publique en respectant les mesures sanitaires prévues.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée par le maire.

02. MOT DE BIENVENUE

Le maire, monsieur Henri Grenier, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2021-05-123

03. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021
5. Adoption des comptes à payer, des listes de dépôts-salaires et des chèques au 30 avril 2021
6. Dépôt des états des revenus et dépenses au 30 avril 2021
7. Correspondance

8. Dons
9. Paiements de factures
10. Renouvellement d'adhésions 2021-2022 : CRÉGIM et Télévision communautaire Télévag
11. Avis de motion et projet de règlement sur la gestion contractuelle
12. Financement temporaire – Caisse Populaire Desjardins (règlement d'emprunt 2021-01 de 650 000\$)
13. Demande d'aide financière – projet du fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (FAIR) volet 4
14. Demande d'aide financière – Gym communautaire de Gascons
15. Don Covid-19 aux fabriques (3) de Port-Daniel-Gascons
16. Demande de prix : repères d'arpentage sur le lot 6 304846 du terrain pour le projet "Les Habitations Port-Daniel-Gascons"
17. Recommandation d'une représentation civile sur le comité d'investissement sur le Comité d'Investissement Socio-économique (CIS) de la MRC du Rocher-Percé
18. Demande de partenariat : Gala Pulsar
19. Bourses pour les finissants et finissantes : Polyvalente Mgr Sévigny et Eastern Shores
20. Projet : aménagement de la plage – Maison Legrand : autorisation à Pesca Environnement pour une demande d'autorisation et certificat d'autorisation – MFFP et MDDELCC
21. Projet Jardin Citoyen "Pousse Vert" : plan de développement du territoire agricole
22. Autorisation d'émission d'un permis (matricule 7939-32-2486)
23. Résolutions : Vote par correspondance
 - a) Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et électeurs non domiciliés
 - b) Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et électeurs de 70 ans et plus
24. Changement d'horaire d'ouverture – Hôtel de Ville
25. Journée Internationale contre l'homophobie et la transphobie
26. Demande de prix : projet d'affichage en lien avec la légalisation du Cannabis :
 - a) poteaux pour les pancartes
 - b) affichage
27. Demande de prix – bloc sanitaire du parc intergénérationnel
28. Demande de prix – filet coupe-vent pour le terrain de tennis
29. Demande de prix – copeaux de cèdre pour surface amortissante des jeux du CPA La Souche, les haltes du Colborne et Marcil
30. Demande de prix – Vacuum Wagner et fils Inc.
31. Remplacement des lampadaires des haltes routières de Port-Daniel Ouest et de l'Anse McInnis
32. Acquisition de radio numérique – service incendie
33. Installation de thermopompe au 1^{er} étage de la Maison Legrand
34. Achat de mobilier urbain (bancs)
35. Achat de poubelles
36. Achat de pots fleurs
37. Affaires nouvelles
 - a) Programme d'aide à la voirie locale – volet soutien
 - b) Honoraires professionnels en ingénierie – TetraTech
 - c) Activités sportives estivales pour les jeunes de 17 ans et moins offertes dans la municipalité de Port-Daniel-Gascons par le comité des loisirs
 - d) Entente pour une demande d'alimentation - Hydro-Québec
38. Période de questions
39. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-05-124 **04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021**

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-05-125 **05. ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DES LISTES DE DÉPÔTS-SALAIRES ET DES CHÈQUES AU 30 AVRIL 2021**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que le conseil municipal adopte, par la présente, la liste des dépôts-salaires de #910396 à #910504 et des chèques portant les numéros #915028 à #915064, #290 à #320 et #900455 à #900469 (Acceo transphère) et que les comptes à payer au montant de 134 205.11\$ soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, directrice générale de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget de la municipalité pour acquitter les dépenses décrites dans la présente résolution.

Directrice générale

06. DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2021

La directrice générale dépose au conseil municipal les états des revenus et dépenses au 30 avril 2021.

07. CORRESPONDANCE

Le maire, monsieur Henri Grenier, résume la correspondance reçue au cours des dernières semaines à savoir :

- ✓ Centre d'Action Bénévole Gascons-Percé : lettre de remerciement pour la collaboration au système PAIR;
- ✓ Cœur + AVC : lettre de remerciement pour don;
- ✓ Ministère de l'Éducation : projet de mise à niveau des sentiers du Centre Plein Air La souche a été retenu; par le fait même, une aide financière maximale de 113 834\$ sera attribuée à la municipalité;
- ✓ MAMH : lettre d'approbation du règlement 2021-01
- ✓ SHQ : lettre adressée à monsieur Benoit Roussel, président de l'OMH de Chandler – désignation intérimaire du poste de directrice générale

2021-05-126 **08. DONS**

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les dons aux organismes suivants :

- Association des personnes handicapées visuelles de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine; 25\$
- Fondation CHU Sainte-Justine : 50\$
- Club de Récréation Grand Pabos Inc. : 300\$

- Centre de formation professionnel Chandler/Bonaventure pour les petits galas de reconnaissance :

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-05-127

09. PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais , appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes :

- LFG Construction : facture reliée au projet de rénovation et d'agrandissement du Centre multifonctionnel au montant de 493 966.39\$, avant taxes;
- TetraTech QI Inc. :
 - facture reliée au projet d'Alimentation et distribution en eau potable, collecte et traitement des eaux usées – secteur Gascons au montant de 4 339.60\$, avant taxes (résolution : 2021-01-036);
 - facture reliée pour services professionnels pour le programme d'aide "accélération des investissements sur le réseau routier local" (AIRRL) au montant de 14 225\$ avant taxes (résolutions : 2021-03-069);
- Englobe Corp. :
 - Facture reliée au projet de recherche en eau souterraine – étude hydrogéologique phase 1 - secteur Gascons au montant de 21 475\$ avant taxes (résolution no 2020-10-321)
 - Facture reliée au projet de construction d'un puits de captage d'eau – secteur Gascons au montant de 9 500\$ avant taxes (résolution no 2020-05-170);
 - Facture reliée à l'offre de services professionnels concernant l'étude géotechnique dans le cadre du projet de construction de 24 logements "Les Habitations Port-Daniel-Gascons" au montant de 11,495\$ avant taxes (résolution : 2021-03-070)
- Croix Rouge Canadienne : facture reliée à l'entente Services aux sinistrés couvrant la période de juin 2021 à mai 2022 au montant de 380.29\$
- Le Groupe Ohméga : facture reliée aux travaux en électricité pour la modification du réseau électrique d'urgence au montant de 8 723.85, avant taxes (résolution numéro 2020-11-360)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, directrice générale de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses décrites dans la présente résolution.

Directrice générale

2021-05-128

10. RENOUELEMENT D'ADHÉSIONS 2021-2022

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements pour les adhésions 2021-2022 suivantes :

- CRÉGIM : 75\$
- Télévision communautaire Télévag : 50\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-05-129

**11. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO #2021-02
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-05 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Madame Mireille Langlois, conseillère du district #2, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro #2021-02 modifiant le règlement 2018-05 sur la gestion contractuelle
- Dépose le projet du règlement numéro #2021-02 intitulé règlement 2021-02 modifiant le règlement 2018-05 sur la gestion contractuelle.

PROJET

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-02
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-05 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

ATTENDU QUE le Règlement numéro 2018-05 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 5 juillet 2018, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. »);

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 10 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :

ET APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.
2. Le Règlement numéro 2018-05 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

11.2 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de

façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont faits en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 11 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2021-05-130

12. FINANCEMENT TEMPORAIRE – CAISSE POPULAIRE DESJARDINS (RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2021-01 DE 650 000\$)

CONSIDÉRANT QU'un financement temporaire est nécessaire pour les travaux d'infrastructures municipales et d'acquisition d'équipements;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait affaires avec la Caisse Populaire Desjardins du Centre-Sud gaspésien;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2021-01 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 650 000\$ a été approuvé par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate la directrice générale à faire une demande pour l'obtention d'un financement temporaire avec la Caisse Populaire Desjardins Centre-Sud gaspésien au montant de 650 000\$ et à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-05-131

13. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET DU FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (FAIR) VOLET 4

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons :

- Approuve le projet du Fonds d'Aide aux Initiatives Régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, volet 4 – soutien au développement des municipalités locales pour une demande d'aide financière de 20 000\$ pour 6 emplois de journaliers temporaires;
- S'engage à fournir comme mise de fonds un montant d'environ 34 000\$;
- Autorise madame Marlyne Cyr, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de Port-Daniel-Gascons les formulaires de cette demande d'aide financière;
- Autorise madame Marlyne Cyr à procéder à l'affichage pour 6 postes de journaliers temporaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-05-132

14. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – GYM COMMUNAUTAIRE DE GASCONS

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2021-05- 133

15. DON COVID-19 AUX FABRIQUES (3)

CONSIDÉRANT QUE la pandémie Covid-19 a mis frein aux activités des fabriques de notre municipalité (Fabrique de Gascons, Port-Daniel et Port-Daniel Ouest);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de leurs activités de financement représentent des revenus qui leur permettent de voir à leurs obligations financières;

CONSIDÉRANT QUE les trois fabriques de notre municipalité n'ont pas les moyens financiers leur permettant de régler leurs obligations financières récurrentes;

POUR CES CONSIDÉRATIONS, il est proposé monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte de verser une aide financière de 7 000\$/chacune afin de maintenir les services offerts, à même la subvention d'aide financière reçue de 111 914\$ pour la pandémie.

Madame Mireille Langlois est contre la proposition.

Adoptée à la majorité des conseillers

2021-05-134

16. DEMANDE DE PRIX : REPÈRES D'ARPENTAGE SUR LE LOT 6 304946 DU TERRAIN POUR LE PROJET "LES HABITATIONS PORT-DANIEL-GASCONS"

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix demandé pour les repères d'arpentage sur le lot 6 304946 du terrain pour le projet "Les Habitations Port-Daniel-Gascons" au montant estimé de 1 390\$ excluant les taxes, payable sur réception de la facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-05-135

17. RECOMMANDATION D'UNE REPRÉSENTATION CIVILE SUR LE COMITÉ D'INVESTISSEMENT SOCIOÉCONOMIQUE (CIS) DE LA MRC DU ROCHER PERCÉ

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2021-05-136

18. DEMANDE DE PARTENARIAT – GALA PULSAR

Il est proposé par Madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde à la Polyvalente Mgr Sévigny une contribution financière de 150\$ pour la tenue du Gala Pulsar 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-05-137

19. BOURSES POUR LES FINISSANTS ET FINISSANTES 2020-2021

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde aux finissants et finissantes des établissements scolaires suivants une bourse de 100\$ chacun :

Polyvalente Mrg Sévigny: Shelby Duguay McInnis / Alexia Huard / Amélie Langlois / Edouard Savard (un montant total de 400\$)

Eastern Shores : Kaiba Benwell / Dylan Cyr / Courtney Dow (un montant total de 300\$)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-05-138

**20. PROJET : AMÉNAGEMENT DE LA PLAGE – MAISON LEGRAND :
AUTORISATION À PESCA ENVIRONNEMENT POUR UNE DEMANDE
D'AUTORISATION ET DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – MFFP ET MDDELCC**

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise Pesca Environnement ;

- à fournir des précisions au ministère de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques ainsi qu'à toute autre autorité qui aura à intervenir dans le projet d'aménagement de la plage – Maison Legrand ;
- à signer, pour et au nom de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet d'aménagement de la plage – Maison Legrand.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-05-139

21. PROJET JARDIN CITOYEN "POUSSE VERT"

CONSIDÉRANT QUE le projet Jardin Citoyen "Pousse Vert" permet d'offrir aux citoyens, un jardin préparé sur leur terrain ou un jardin préparé dans un bac pour les périodes estivales 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans le plan de développement du territoire agricole en partenariat avec les municipalités, le Réseau de développement social (RDS) et l'organisme porteur de Produire la Santé Ensemble (PSE) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons désire instaurer ce projet en assumant une partie des frais des contribuables et en assumant la livraison du compost pour ceux qui auront démontré leur intérêt à faire un jardin et qui seront admissibles à la subvention RDS ;

CONSIDÉRANT QU'en 2021, les participations financières pour l'actualisation de ce projet sont :

- citoyens : 1 150\$
- MRC : 1 125\$
- RDS : 2 225\$

Pour un total de 4 500\$

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le paiement d'une dépense de 1 150\$ pour la participation financière des citoyens et assure la livraison du compost pour les jardins citoyens "Pousse Vert".

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-05-140

22. AUTORISATION DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS (MATRICULE 7939-32-2496)

Le contexte actuel fait en sorte que l'avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU) n'est pas requis.

À la lumière de l'expertise produite par Englobe, pour le projet #02006042 daté du 5 février 2021 et en vertu de l'article 15.6 du règlement de zonage numéro 2017-06 ;

Il est proposé par madame Mireille Langlois , appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise l'émission d'un permis de construction (agrandissement) à l'attention du propriétaire des lots identifiés au matricule 7939-32-2486.

Adopté à l'unanimité des conseillers

23. RÉOLUTIONS : VOTE PAR CORRESPONDANCE

2021-05-141

A) UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTRICES ET ÉLECTEURS NON DOMICILIÉS

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons utilise le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-05-142

B) UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTRICES ET ÉLECTEURS DE 70 ANS ET PLUS

CONSIDÉRANT QUE l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c.8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (2021) 153 G.O.Q. II, 211B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, . E-22, r.3) (ci-après : le Règlement du DGE) ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande ;

CONSIDÉRANT QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur ;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons :

- permette à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande ;
- transmette à la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-05-143

24. CHANGEMENT D'HORAIRE D'OUVERTURE : HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le changement d'heures d'ouverture pour l'Hôtel de Ville comme suit :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 16h00
Vendredi : 8h30 à 12h00

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-05-144

25. JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de

nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la fondation Émergence des 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons proclame le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et souligne cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

26. DEMANDE DE PRIX : PROJET D’AFFICHAGE EN LIEN AVEC LA LÉGALISATION DU CANNABIS

La MRC du Rocher-Percé octroie à la municipalité de Port-Daniel-Gascons une subvention au montant de 14 505.55\$ afin de rembourser l'ensemble des coûts relatifs à la réalisation de ce projet.

2021-05-145

A) POTEAUX POUR LES PANCARTES

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis par Soudure Jones pour la fabrication des poteaux pour le projet d'affichage en lien avec la législation du cannabis au montant de 11 065\$, avant taxes et payable à la réception de la facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-05-146

B) AFFICHAGE

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis par l'Imprimerie des Anses pour l'impression des pancartes pour le projet d'affichage en lien avec la législation du cannabis au montant de 2 751.45\$, avant taxes et payable à la réception de la facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-05-147

27. DEMANDE DE PRIX – BLOC SANITAIRE AU PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2021-05-148

28. DEMANDE DE PRIX – FILET COUPE-VENT POUR LE TERRAIN DE TENNIS

Il est proposé monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix estimé de Distribution Sports Loisirs pour une toile coupe-vent polyester/vinyle pour le terrain de tennis au montant de 1 194.20\$ avant taxes, payable sur réception de la facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-05-149

29. DEMANDE DE PRIX – COPEAUX DE CÈDRE POUR SURFACE AMORTISSANTE DES JEUX DU CPA LA SOUCHE, LES HALTES DU COLBORNE ET MARCIL

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis de Produits Horticoles Lavoie Inc. pour 300VC fibres pour les aires de

jeux du CPA La Souche, les haltes du Colborne et Marcil pour un montant de 12 450\$ avant taxes, payable sur réception de la facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-05-150

30. DEMANDE DE PRIX – VACUUM WAGNER ET FILS INC.

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis de Vacuum Wagner et Fils Inc. pour le nettoyage de 6 fosses septiques et les pluviales du chemin de la Rivière pour un montant de 3 525\$ avant taxes, payable sur réception de la facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-05-151

31. REMPLACEMENT DES LAMPADAIRES AUX HALTES ROUTIÈRES DE PORT DANIEL OUEST ET DE L'ANSE MCINNIS

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis de Marcel Arsenault, électricien, pour le remplacement de 11 lampadaires aux haltes routières de Port-Daniel Ouest et de l'Anse McInnis pour un montant de 10 900.30\$ avant taxes, payable sur réception de la facture. Cette dépense fait partie du règlement d'emprunt 2021-01.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-05-152

32. ACQUISITION DE RADIO NUMÉRIQUE – SERVICE INCENDIE

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis par Électronique Mercier pour l'achat de radio numérique pour le service incendie au montant de 11 805.12\$ avant taxes, payable sur réception de la facture. Cette dépense fait partie du règlement d'emprunt 2021-01.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-05-153

33. INSTALLATION DE THERMOPOMPE AU 1^{ER} ÉTAGE DE LA MAISON LEGRAND

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis par HT Réfrigération pour procéder à l'installation de 2 thermopompes au 1^{er} étage de la Maison Legrand au montant de 28 291\$\$ avant taxes, payable à 50% à la signature à 50% à l'installation. Les travaux d'électricité sont en sus. Cette dépense fait partie du règlement d'emprunt 2021-01.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-05-154

34. ACHAT DE MOBILIER URBAIN (BANCS)

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis par Tessier Récréoparc pour l'achat de mobilier urbain : 18 bancs au montant de 523\$ avant taxes et frais de transport en sus, payable sur réception de la facture. Cette dépense fait partie du règlement d'emprunt numéro 2021-01 .

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-05-155

35. ACHAT DE POUBELLES

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2021-05-156

36. ACHAT DE POTS DE FLEURS

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais , appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis par "Les jardins fleuris" pour l'achat de 8 pots de fleurs selon l'estimation reçue, payable sur réception de la facture. Cette dépense fait partie du règlement d'emprunt numéro 2021-01.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

37. AFFAIRES NOUVELLES

2021-05-157

A) PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET SOUTIEN

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- Estimation détaillée des coûts des travaux ;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la municipalité, Madame Marlyne Cyr, directrice générale, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-05-158

B) HONORAIRES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - TETRATECH

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte les honoraires professionnels en ingénierie de Tetrattech pour le balancement hydraulique du réseau d'aqueduc pour Gascons au projet d'alimentation et de distribution d'eau potable (secteur Gascons) au montant de 13 710\$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-05-159

C) ACTIVITÉS SPORTIVES ESTIVALES POUR LES JEUNES DE 17 ANS ET MOINS OFFERTES DANS LA MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS PAR LE COMITÉ DES LOISIRS

Le comité des loisirs de Port-Daniel-Gascons offre la possibilité à nos jeunes de 17 ans et moins de s'inscrire à différentes activités sportives durant la période estivale 2021.

Les activités prévues :

- pour les jeunes de 3 à 5 ans : parcours psychomoteur ;
- pour les jeunes de 6 à 10 ans : multisports
- pour les jeunes de 10 et plus ; volleyball de plage ;
- pour les jeunes de 12 à 17 ans : tennis

Deux sessions de cours seront offertes durant la période estivale. Les coûts d'inscription pour les jeunes sont de 60\$/session et une session comprend 6 cours.

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde aux jeunes de 17 ans et moins de la municipalité de Port-Daniel-Gascons un rabais de 50% du coût d'inscription par session pour un maximum de 60\$, soit 30\$/session pour les activités prévues par le comité des loisirs de Port-Daniel-Gascons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-05-160

D) ENTENTE POUR UNE DEMANDE D'ALIMENTATION HYDRO-QUÉBEC

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la directrice générale à signer tous les documents relatifs à la demande d'alimentation du 495A, route 132 Port-Daniel avec Hydro-Québec et d'effectuer le paiement de l'Annexe 1 au montant de 679.25\$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

38. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ayant donné la possibilité aux citoyens de s'exprimer sur le contenu de la séance, aucune question ou commentaire n'ont été acheminés au conseil.

Une période de questions s'est tenue avec les personnes présentes à cette séance.

2021-05-161

39. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Denis Langlois propose la clôture et la levée de la séance à 20h09 .

Henri Grenier, maire

Marlyne Cyr, directrice générale

